

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/03/2026 - 3326 - 2008 B 01847 - 508 784 469 - AATP

SAS AATP

COMPTES ANNUELS

DEPOT DU

2050 - Bilan Actif

5 MARS 2026 3326.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS AATP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 3 Bis RUE DES SILLONS 35850 PARTHENAY-DE-BRETAGNE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numero SIRET* 5 0 8 7 8 4 4 6 9 0 0 0 2 7		Néant				
		Exercice N clos le 31/10/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions		AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	145 849 85 442 60 407	
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	96 753 66 756 29 996	
	Immobilisations en cours		AV	AW		
	Avances et acomptes		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	183 183	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 400 2 400
TOTAL (II)			BJ	BK	245 186 152 199 92 987	
Matières premières, approvisionnements			BL	BM	7 767 7 767	
En cours de production de biens			BN	BO		
CREANCES		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	640 294 18 847 621 446	
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	138 652 138 652		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	47 183 47 183		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	42 737 42 737		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	876 634 18 847 857 787		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 121 821 171 046 950 774		
Renvois (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks Créances				

Ceged Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AATP		Néant		*
						Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	10 000	)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Reserve légale (3)			DD	1 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	287 393	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(100 979)	
	Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées *			DK			
TOTAL (I)				DL	197 413	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	79 249	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 500	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	444 658	
	Dettes fiscales et sociales			DY	214 893	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régularisé	Autres dettes			EA	13 059	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)				EC	753 361	
Ecart de conversion passif*				(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	950 774	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) Dont	Reserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Ecart de réévaluation libre		1D		
		Reserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	703 068	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS AATP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2025, dont le total est de 950 775 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 100 980 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Méthodes comptables appliquées

Amortissements des immobilisations corporelles :

- ☒ - Amortissement linéaire
☐ - Amortissement dégressif fiscal
☐ - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Evaluation des stocks :

- ☒ - Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
☐ - Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Produits fabriqués - Coût des emprunts :

- ☐ Incorporés pour la valorisation des stocks
☒ Exclus pour la valorisation des stocks

Annexe Abrégée

Immobilisations :

Installations techniques matériels et outillages industriels	143 613	3 560	1 323	145 849
Installations générales agencements divers	25 779			25 779
Matériel de transport	196 937	8 186	139 736	65 387
Autres immobilisations corporelles	5 716	729	859	5 587
Immobilisations corporelles (II)	372 045	12 475	141 918	242 603
Immobilisations financières (III)	2 564	20		2 584

Amortissements :

Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	64 294	22 471	1 323
Installations générales agencements divers	10 ans	16 438	3 545	19 983
Matériel de transport	4 à 5 ans	66 666	22 609	46 669
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	4 068	959	859
Total immobilisations corporelles (II)		151 466	49 584	48 851

Annexe Abrégée**Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice**

Créances

Créances de l'actif immobilisé		2 400		2 400
Créances de l'actif circulant		778 947	778 947	
Charges constatées d'avance		42 737	42 737	

Dettes

Emprunts et dettes assimilées	79 250	30 457	48 793	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444 659	444 659		
Autres dettes	227 953	227 953		
Produits constatés d'avance				

Annexe Abrégée

Tableau des engagements financiers

Crédit-Bail

Composition du Capital Social

Cumul exercices antérieurs			278 214		278 214
Dotations de l'exercice			191 492		191 492
Cumul exercices antérieurs			291 597		291 597
Exercice			260 910		260 910
A un an au plus			238 406		238 406
A plus d'un an et cinq ans au plus			637 760		637 760
A plus de cinq ans			48 317		48 317
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					

AATP

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : ZA de la Touche
3, rue des Sillons
35850 PARTHENAY-DE-BRETAGNE

508 784 469 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 FEVRIER 2026 *Extrait du texte des résolutions*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025, s'élevant à 100.979,64 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 100.979,64 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : - 100.979,64 euros

TOTAL : - 100.979,64 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 FEVRIER 2026 *Extrait du procès-verbal*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025, s'élevant à 100.979,64 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 100.979,64 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : - 100.979,64 euros

TOTAL : - 100.979,64 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits
certifiés conformes
La Présidente

